

Mise à jour 08:37

ACTUALITÉ ÉCONOMIE CULTURE MADAME SPORT SERVICES VIDÉOS Édition ABONNÉS

INFO EN IMAGES BLOGS DÉBATS SUIVRE LE FIGARO SANTÉ

Rechercher dans le Figaro

Politique International Société High-tech & Web Sciences Santé Environnement Météo Figaro Magazine Le Figaro in English Emploi Immobilier

CITROËN DS5
Hybride & Diesel

RÉSERVER UN ESSAI
DÉCOUVRIR CITROËN DS5
REJOUER LA VIDÉO

CITROËN
CRÉATIVETECHNOLOGE

ACTUALITÉ > Société

Le salarié d'un garage licencié pour un pot de peinture

Mots clés : VAL-DE-MARNE, MARSEILLE, RENAULT

Par Gabriel Petitpont

Publié le 08/12/2011 à 13:45 Réactions (55)

J'aime 5 Envoyer Tweeter 2 2 S'abonner au Figaro.fr

L'employé est sorti de l'atelier en juin dernier avec un fond de pot de vernis. Résultat : licenciement pour faute grave. Il conteste cette décision et compte aller aux prud'hommes.

Une concession Renault du Val-de-Marne a licencié l'été dernier un de ses salariés pour faute lourde. Jusque là, rien d'extraordinaire. En revanche, ce qui est étonnant, c'est la cause du licenciement, révélée ce matin par RTL.

Le salarié licencié, peintre-carrossier, s'est fait prendre par un de ses supérieurs à la sortie de l'atelier en flagrant délit... de vol d'un fond de pot de vernis apparemment destiné à la poubelle. L'homme avait mis la toute petite quantité de peinture dans un bidon de lave-glace et comptait l'utiliser pour faire des réparations sur son véhicule personnel.

Prochaine étape : les prud'hommes

Employé depuis 10 ans, cet ouvrier modèle de 37 ans était apprécié par sa hiérarchie et ses collègues. L'audience de conciliation du 22 novembre ayant échoué, il a entamé une procédure devant le tribunal des Prudhommes de Villeneuve-Saint-Georges. Pour son avocat, ce licenciement est «complètement démesuré et excessif». Il provoque «un choc» ainsi qu'une «situation catastrophique» pour celui qui a perdu son emploi et se retrouve sans la moindre indemnité. Cette situation est d'autant plus étonnante que «l'usage voulait que les salariés puissent utiliser les restants de peinture» pour leur propre usage, précise Le Point. Pour l'avocat, «cette pratique a sans doute conduit à des abus de la part du personnel et la direction aura voulu faire un exemple».

Du côté de la concession Renault, on reste relativement discret. On précise simplement qu'il s'agit d'un véritable «vol», que le produit dérobé était «neuf», qu'il n'était donc pas destiné à finir à la poubelle et que le licenciement est «justifié».

Le Flash Actu Économie Sport

- 08h25 Crise : les ventes d'Inditex touchées
- 08h22 B. Accoyer exhorte Dati à travailler
- 08h18 Les Hmongs saluent leur "héros" français
- 08h14 Chili: le port de la cravate déconseillé
- 08h12 Irak: attentats contre des oléoducs
- 08h09 Le contrat fondateur d'Apple vendu 1,6M\$
- 08h05 Esplanade: Israël rouvre la rampe
- 07h40 Vers des débats houleux à l'OPEP

Tout le Flash Actu 1/8

CAC 40 : 3.078,72 (-0,35%) Valeurs OK

Bourse | mes outils | cotations | communiqués

Abonnement

Spécial Noël!

Vite j'en profite

Offre Noël

Tout le Figaro.fr + votre iPod Shuffle

1 iPod offert

Figaro en PDF



LE FIGARO Espace Abonné

Figaro magazine



Madame Figaro

POUR VOTRE SANTÉ. PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE
WWW.MANGERBOUGER.FR

FIGARO DIGITAL
Offre Noël : 1 iPod Shuffle offert !

AFFAIRE CARLTON
Le proxénétisme de luxe